

MARCHE GOURMANDE

RÈGLEMENT

Article 1 :

Cette manifestation organisée par Fest'Ilac se déroule dans la forêt Illacaise.

Article 2 :

Cette manifestation n'est pas une compétition mais une marche conviviale .

Article 3 :

Cette marche d'environ 8kms avec étapes restauration est ouverte à tous publics .

Article 4 :

Les inscriptions sont limitées et non remboursables

Article 5 :

Les départs seront échelonnés entre 18h 30 et 19h 30, un plan du circuit sera remis ainsi que les consignes de sécurités (N° de téléphones et autres)

Article 6 :

Les participants respecteront l'environnement,n'allumeront pas de feux , ne fumeront pas en forêt et respecteront celle ci.

Article 7 :

Les participants se muniront d'une veste fluorescente de chaussures adaptées ainsi que d'une lampe de poche .

Article 8 :

Les marcheurs seront pointés à chaque étapes et en cas d'abandon la personne devra impérativement le signaler à l'organisation .

Article 9 :

L'association Fest'Ilac reste la seule instance compétente pour annuler ou reporter la manifestation en cas d'intempéries ou autres raisons prioritaires

L'Equipe Fest'Ilac



MARCHE GOURMANDE SAMEDI 26 MAI 2018

Circuit fléché d'environ 8 kms avec étapes repas
(Apéritif, entrée, plat, fromage, café et vin compris)

NOM / Prénom :

Adresse :

Ville :

Tel Portable :

Adresse mail :

Adulte(s) : 15 € x Enfant(s) -de 10 ans : 10 € x

Chèque libellé à l'ordre de: FEST'ILLAC
Règlement et bulletin d'inscription à mettre dans la boîte aux lettres de Fest'Ilac
20 allée du Paysan 33127 Saint Jean d'Ilac

Rendez-vous **Parc de l'Eglise à 18 heures**
Départ libre à partir de 18 h 30 jusqu'à 19 h 30

Indispensable : lampe de poche et gilet fluorescent
Pensez à bien vous chausser

J'ai pris connaissance du règlement de cette manifestation sur le site Fest'Ilac et je m'engage à respecter tout au long du parcours l'environnement dans lequel se déroulera cette Marche Gourmande

Quelques exemples : Ne pas fumer, Ne pas jeter de débris, Respecter la forêt.

Signature :

